

*Agir auprès des jeunes en difficulté :
une condition essentielle pour prévenir l'itinérance*

**Mémoire déposé dans le cadre des consultations
sur la Politique québécoise de la jeunesse**

Octobre 2015

Réseau
SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec

Table des matières

Introduction.....	2
Agir sur les facteurs de risque pour prévenir l'itinérance chez les jeunes :.....	3
Création de milieux favorables à la prévention des comportements à risque chez les jeunes ..	3
Agir sur les facteurs de protection	3
Situation préoccupante pour les jeunes en difficulté	4
Accès aux services en santé mentale	5
Accès à la formation des jeunes.....	6
Une école publique qui corrige les effets de la reproduction sociale	6
Les écoles de rue pour accroître le taux de diplomation et réaffilier les jeunes	7
Faciliter la transition des jeunes en difficultés vers la vie adulte.....	7
Faciliter l'accès à un revenu	7
Favoriser l'accès à un logement sain et abordable	8
Favoriser l'accès au marché du travail	8
Accompagner les jeunes lors des transitions	8
CONCLUSION	10

Pour nous joindre :

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec
1431 rue Fullum, bureau 204
Montréal, Québec, H2K 0B5
Téléphone : 514 861-0202
Courriel : coordination@rsiq.org

Introduction

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec œuvre depuis 1998 à la défense des droits des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Réunissant 14 concertations régionales regroupant plus de 300 groupes, le RSIQ mène différentes actions afin de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance, d'améliorer leurs conditions de vie et de permettre aux organismes de réaliser leur mission d'aide aux plus vulnérables. Acteur incontournable dans la question de l'itinérance, le RSIQ a joué un rôle majeur dans la mise en place et dans l'adoption en février 2014 d'une Politique nationale de lutte à l'itinérance, cette politique étant le fruit d'une demande portée par notre regroupement depuis 2006.

La prochaine Politique québécoise de la jeunesse s'adressera à un large pan de la société québécoise, soit les 15 à 29 ans, et cadrera, pour de nombreuses années à venir, les actions et mesures qui se déploieront en sa direction. Comme le souligne avec justesse le document de consultation, la Stratégie jeunesse qui découlera de cette Politique contiendra des « mesures supplétives qui s'adresseront à des jeunes dont les besoins ne sont pas pleinement comblés par les autres ministères »¹ et aura donc un rôle important pour des jeunes aux nombreux profils qui peinent à trouver leur place dans la société québécoise.

De cette jeunesse québécoise à qui s'adresse cette Politique, les jeunes en difficulté représentent une part non négligeable. La prochaine Politique de la jeunesse ferait fausse route si elle n'abordait pas de front leurs conditions et les mesures qui pourraient faire une réelle différence dans leurs parcours de vie. Bien que d'autres politiques et plan d'action s'adressent à cette population, nous croyons que la Politique québécoise pour la jeunesse pourrait contribuer à marquer l'importance de la prévention auprès des jeunes, notamment la prévention des problèmes de santé mentale et autres facteurs de risque pouvant mener à l'itinérance. Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, de par le dépôt de ce mémoire, souhaite emmener à votre attention les mesures et actions gouvernementales qui devraient se retrouver au cœur de votre prochaine Stratégie jeunesse et ainsi donc, être présentes dès l'élaboration de la Politique.

¹ Politique québécoise de la jeunesse 2015, Document de consultation, p.7.

² Gagnon H., Rochefort L. (2010), L'usage de substances psychoactives chez les jeunes québécois - conséquences et facteurs associés, INSPQ

Agir sur les facteurs de risque pour prévenir l'itinérance chez les jeunes :

Création de milieux favorables à la prévention des comportements à risque chez les jeunes

Les comportements à risque durant la jeunesse accusent une plus grande prévalence chez les jeunes en difficulté. Ils peuvent avoir des conséquences majeures dans la vie de ces jeunes en favorisant la mise en place d'un processus de désaffiliation sociale ou en mettant en péril la santé physique et mentale. Les principaux comportements à risque adoptés par les jeunes en difficultés sont la consommation de drogues et d'alcool, les relations sexuelles non sécuritaires et les prises de risques reliés à des comportements délinquants. L'adoption de comportements à risque chez les jeunes relève de plusieurs facteurs de risques² dont certains sont individuels et liés à l'environnement et d'autres sont d'ordre contextuel, structurel ou social. Les facteurs de risque vont donc bien au delà de comportements adoptés par les jeunes. Les principaux facteurs de risques sont en effet structurels comme par exemple la sortie des centres jeunesse ou l'abandon parental.

Créer des milieux favorables revient à favoriser la mise en place de facteurs de protection pour réduire ou éliminer les effets des comportements à risque. Les stratégies de ciblage précoce des jeunes en difficulté, en milieu scolaire, participent à la construction du processus de marginalisation en ayant tendance à agir sur une situation avant sa survenance, stratégie relevant plus du contrôle que de l'éducation. Les jeunes ainsi "ciblés" ont ainsi plus tendance à développer une méfiance face aux actions préventives des acteurs institutionnels que d'adopter des comportements sécuritaires³. Ce type de stratégie est contraire à la mise en place de facteurs de protection.

Agir sur les facteurs de protection

Pour agir efficacement contre ces facteurs de risques, il faut établir et mettre en place des facteurs de protection spécifiques à chacun de ces facteurs. Parmi les facteurs de risque structurels et individuels, on retiendra ici les facteurs liés aux relations familiales (faible attachement parental, conflits familiaux, éducation inconsistante), les facteurs liés à l'école (difficultés académiques, faible appartenance à l'école) et des facteurs en lien avec d'autres comportements problématiques (pairs qui consomment, problèmes précoces, comportements délinquants). Parmi les facteurs contextuels, on retrouve notamment les facteurs économiques, culturels et législatifs.

² Gagnon H., Rochefort L. (2010), L'usage de substances psychoactives chez les jeunes québécois - conséquences et facteurs associés, INSPQ

³ Bellot, C. (2005), "Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal".

À la lecture des différents facteurs de risque, on comprend aisément que la création de milieux favorables à la prévention et à l'intervention passe par une action concertée reliée aux différents environnements dans lequel les jeunes évoluent soit les milieux familiaux, scolaires et sociaux.

Les jeunes en difficulté sont plus à risque d'adopter des comportements mettant leur santé ou leur sécurité à risque. De plus, ces jeunes sont aussi souvent les moins touchés par les campagnes de prévention gouvernementale, mais ceux qui présentent la plus grande incidence de consommation de drogues, d'alcool et d'infection aux ITSS.

La mise en place d'une stratégie visant à réduire l'adoption des comportements à risque ou visant à réduire les impacts de ces comportements passe par une diversité d'approche afin de prévenir, mais aussi d'intervenir auprès des jeunes. L'action préventive doit se dérouler dans les milieux scolaires, au sein des organismes communautaires jeunesse travaillant au sein des écoles ou dans la communauté. L'objectif de ces actions est avant tout d'agir sur la source des facteurs de risque notamment par la lutte au décrochage scolaire, en prévention de la désaffiliation sociale précoce, par l'éducation des jeunes en matière de santé sexuelle et de réduction des méfaits reliés à la consommation de drogues. Il est donc essentiel d'agir sur les causes structurelles menant à l'adoption de comportements à risque.

Situation préoccupante pour les jeunes en difficulté

Les jeunes en difficulté se placent bien souvent en opposition vis-à-vis du milieu scolaire, institutionnel ou familial. Les organismes communautaires jeunesse sont un moyen privilégié pour intervenir auprès de ces jeunes. Il faudrait donc appuyer l'action de ces groupes qui travaillent dans différents secteurs tels que le travail de rue, l'intervention collective en centre de jour ou maison de jeunes, l'hébergement. L'intervention dans le milieu d'appartenance des jeunes par des moyens appropriés est un facteur clef pour déceler et intervenir face au processus de désaffiliation sociale des jeunes en difficulté, avant qu'ils ne se marginalisent d'avantage par un phénomène de cristallisation des comportements.

Les jeunes de la rue comptent parmi les jeunes les plus marginalisés. Il s'agit d'un sous-groupe de jeunes qui présentent :

- un âge moyen de première relation sexuelle de 13 ans;
- des taux de prévalence des ITSS 10 à 12 fois supérieur au même groupe d'âge dans la population générale;
- un taux de 12 à 32% de recours au commerce du sexe;
- une proportion de 45.8% d'entre eux qui ont déjà consommé des drogues par injection

- un taux de mortalité par surdose ou suicide 11 fois supérieur à celui de leurs pairs dans la population générale. ⁴

Cet état de situation est un aveu d'échec des initiatives mises en place afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes marginalisés. Les interventions en matière de prévention des comportements à risque passent donc par une action concertée entre les acteurs milieux institutionnels (scolaire, santé et services sociaux) et communautaire afin de créer un continuum de services, incluant les acteurs communautaires afin d'agir en amont des processus de marginalisation, mais aussi auprès des jeunes marginalisés.

La politique jeunesse québécoise devrait donc porter une attention particulière aux jeunes en difficultés qui sont le plus à risque de subir les impacts socio-sanitaires des comportements à risque, et soutenir les pratiques de prévention qui rejoignent les jeunes dans leurs milieux, tel le travail de rue.

Accès aux services en santé mentale

La plupart des problèmes de santé mentale apparaissent avant l'âge de 25 ans. Les jeunes présentent les taux les plus élevés de détresse psychologique, d'anxiété et de dépression. 15 à 20% des jeunes de 0 à 17 ans vivent des troubles de santé mentale dont près d'un tiers sont sévères⁵. Pourtant, la couverture actuelle des services est estimée entre 17 et 30%⁶. Les problèmes de santé mentale sont des facteurs favorisant la marginalisation des jeunes. Cette marginalisation conjuguée à d'autres facteurs sociaux explique la forte prévalence des jeunes ayant des problèmes de santé mentale parmi les jeunes à risque ou en situation d'itinérance.

Vu l'importance des troubles mentaux chez les jeunes et l'impact de ces problèmes, il est primordial de développer l'accès aux services en santé mentale tout en menant des actions au sein des milieux scolaires et dans la communauté afin d'éviter la stigmatisation reliée à ces troubles par des activités de prévention et d'éducation.

Il est donc essentiel de mettre en place un continuum de service en santé mentale pour les jeunes, tant dans la communauté que pour les jeunes sous la garde de l'état. Outre le nécessaire accroissement de la couverture des services en santé mentale, il faut éviter des interruptions de services au passage à l'âge adulte.

⁴ Les jeunes de la rue au Canada - Constatations découlant de la surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, 1999-2003 (2006), ministère de la Santé du Canada

⁵ Comité d'experts sur l'organisation des soins en santé mentale (2004), Rapport du Comité d'experts sur l'organisation des soins en santé mentale : accessibilité aux soins et services : clientèles jeunesse. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux

⁶ Comité d'experts sur l'organisation des soins en santé mentale (2004), Rapport du Comité d'experts sur l'organisation des soins en santé mentale : accessibilité aux soins et services : clientèles jeunesse. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec un faible taux de couverture de services, des acteurs qui ne travaillent pas de manière intégrée, des enjeux d'éducation aux problèmes de santé mentale des jeunes, de nombreux jeunes vivent leur problème de santé mentale dans l'isolement et la solitude. Cet isolement en pousse un grand nombre vers la marginalité ce qui explique la hausse du nombre de jeunes avec des problèmes de santé mentale fréquentant les ressources en itinérance. Le problème d'accès aux services en santé mentale est encore plus criant chez les jeunes de la rue. Depuis plusieurs années, nous observons une médicalisation de l'itinérance en matière de santé mentale. Pourtant, pour une approche réussie en la matière, il ne faut pas négliger l'approche psychosociale ainsi qu'une meilleure concertation et collaborations des acteurs tant institutionnels que communautaires.

Accès à la formation des jeunes

Pour les jeunes marginalisés, l'éducation est souvent vue comme une des causes de l'exclusion sociale qu'ils vivent. Ainsi, l'école est vécue comme un lieu de création d'inégalités sociales et d'exclusion. Dans le parcours de vie des jeunes de la rue, l'école est le lieu où les jeunes ont jeté les bases de leur opposition aux institutions de l'état et, pour plusieurs, un lieu où ils ne réussiront pas à s'épanouir et à identifier leur projet de vie. De favoriser des écoles justes et inclusives permet une socialisation plus harmonieuse des jeunes, mais également, aide à la réussite scolaire. Prévenir le décrochage demeure une priorité pour le Québec, mais il importe également de pouvoir accompagner les jeunes du Québec dans leurs démarches de raccrochage.

Une école publique qui corrige les effets de la reproduction sociale

Les écoles régulières, malgré le sous-financement dont elles souffrent depuis des années, œuvrent à accueillir la jeunesse dans toute sa diversité, mais peinent souvent à répondre aux besoins et situations spécifiques vécues par les jeunes les plus vulnérables. Les coupures de service en direction des élèves les plus vulnérables sont préoccupants, et avec raison : on sait que les élèves québécois arrivent inégaux face à l'école, que ce soit à cause de problèmes de santé, en raison de mauvaises conditions socio-sanitaires, à cause d'inégalités face à la culture scolaire ou encore à cause d'un estomac vide. Ces inégalités peuvent être corrigées par le milieu scolaire si suffisamment de ressource en aide alimentaire, en pédagogie et en accompagnement sont mises en œuvre pour contrebalancer ces inégalités de départ. Mais la situation est toute autre présentement alors qu'on assiste à un désinvestissement des écoles publiques, ainsi qu'à une hausse des programmes pédagogiques élitistes qui accentuent les clivages entre « classes régulières » et « classes particulières ».

Une Politique québécoise de la jeunesse devrait valoriser l'école publique comme un lieu de socialisation et d'épanouissement, et engager le gouvernement du Québec à réinvestir massivement dans une éducation qui vise le plein développement du citoyen et de l'individu, ainsi qu'à corriger les mécanismes de reproduction sociale en offrant plus et mieux aux élèves issues de milieux défavorisés.

Les écoles de rue pour accroître le taux de diplomation et réaffilier les jeunes

Les écoles de rue peuvent rejoindre les jeunes les plus désaffiliés en leur proposant un milieu de vie et d'apprentissage, ainsi que de l'accompagnement psychosocial, qui correspond aux besoins particuliers émergeant lors de périodes plus chaotiques de l'existence. Ces écoles ont été créées pour permettre une passerelle entre le décrochage et les Centres d'éducation aux adultes afin qu'ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires (DES), alors que dans certaines régions, Emploi-Québec permet aux écoles de rue de remettre le diplôme de 5^e secondaire. Or, le programme du Ministère suivi dans ces écoles n'est pas toujours adapté et les exigences sont grandes pour des jeunes qui sont éloignés de l'école et dont la motivation est fragile. La Politique pourrait-elle permettre de soutenir plus adéquatement les jeunes dans leur réussite, que ce soit en subvenant à leurs besoins pendant la période charnière des études, ou encore, en proposant des programmes adaptés aux jeunes les plus désaffiliés et misant sur leurs forces et centres d'intérêt?

Il est nécessaire d'apporter du soutien au niveau du revenu des jeunes de 16-17 ans qui doivent subvenir à leurs besoins. De plus, il est essentiel de développer des initiatives novatrices afin de développer des espaces d'expérimentation et des programmes d'insertions flexibles afin de permettre aux jeunes de s'orienter professionnellement dans le domaine de leur choix.

Faciliter la transition des jeunes en difficultés vers la vie adulte

Faciliter l'accès à un revenu

Pour les jeunes à risque ou en situation d'itinérance, l'accès au revenu peut devenir une problématique majeure, du fait de l'absence de domicile fixe, de l'errance, de la désorganisation ou du manque de papiers d'identité. Pouvoir accéder à un revenu malgré ces circonstances peut contribuer à la stabilisation résidentielle ou à la réinsertion des personnes. Il faut également que le traitement des demandes soit simplifié et accéléré afin d'éviter le stress et la désorganisation pour les personnes vulnérables, tel que prévu dans le moyen d'action 12.1 du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. Cette mesure devrait être appliquée avec une attention particulière aux jeunes, étant donné que le risque de désorganisation est grand. De même qu'il faut s'assurer que les règles d'assouplissement quant au premier versement soient appliquées, afin d'éviter qu'une personne se trouve trop longtemps sans accès au revenu. L'absence ou les barrières à l'accès à un revenu sont un facteur majeur de marginalisation. Les personnes privées de revenu n'ont pas d'autres choix pour combler leurs besoins de base à

recourir à divers modes de survie qui sont un des éléments déclencheurs du processus de désaffiliation sociale.

Favoriser l'accès à un logement sain et abordable

Les jeunes en difficulté vivent d'importante difficulté pour trouver un logement sain et abordable. Le passage à la vie adulte passe inévitablement par la recherche d'une autonomie domiciliaire. Les jeunes sont particulièrement touchés par la hausse du coût des loyers ainsi que par les enjeux d'insalubrité des logements. L'absence de logement ou la précarité domiciliaire est un facteur majeur vis à vis de l'itinérance des jeunes. Promouvoir efficacement et durablement l'accès à des logements sains et abordables pour les jeunes en difficulté passe indubitablement par la mise en place d'une offre conséquente en matière de logement sociaux et communautaires. Au Québec, le programme Accès-Logis Québec, accompagné du Programme de Subvention au Loyer, a fait ses preuves pour développer des milieux de vie propice à l'épanouissement et à l'insertion des jeunes dans la vie adulte. Pourtant, au cours de la dernière année, le programme Accès-logis a été amputé de moitié en terme d'unités disponibles et différents changements ont été apportés au programme ce qui peut mettre en péril la viabilité des projets à venir. De plus, le développement de projets pour des populations spécifiques, dont les jeunes en difficulté, nécessite que les porteurs de projet soient en mesure de garantir des fonds pour les interventions en soutien communautaire en logement. Pourtant, les fonds disponibles au niveau gouvernemental sont très limités pour financer ce type d'intervention essentiel à la réussite de ces projets.

Favoriser l'accès au marché du travail

Nous partageons les opinions exprimées dans le document de consultation à l'effet que des efforts supplémentaires doivent être faits afin de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes éloignés du marché du travail. Cela passe nécessairement par une réflexion afin de diversifier et de rendre plus accessible les programmes d'insertion par le biais d'activités valorisantes sur le plan de la nature des travaux proposés que de la rémunération. Une insertion réussie peut faire la différence dans la période de transition à l'âge adulte.

Accompagner les jeunes lors des transitions

La question des transitions doit être absolument prise en compte lorsqu'il est question d'itinérance. Ces transitions, qu'elles soient vers l'âge adulte ou à la sortie d'un établissement, fragilisent les personnes et peuvent causer l'itinérance si elles ne sont pas soutenues adéquatement par le réseau. Trop de jeunes adultes se retrouvent sans soutien à leur majorité, trop de personnes sortent de centre de détention sans savoir ce qui les attend à l'extérieur, souvent habillé incorrectement pour la saison, parfois sans logement ni revenu. Ces

circonstances sont fragilisantes et peuvent être évitées. Ainsi, il est prévu, selon le moyen d'action 7.2 du plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, de mettre en place des « mécanismes visant à faciliter, à l'intérieur du cadre législatif en vigueur, les démarches effectuées pour obtenir une aide financière de dernier recours par les jeunes adultes dont la prise en charge par un CJ prend fin à l'âge de 18 ans ou par les personnes qui sortent d'un centre de détention. » Ces mesures sont importantes et doivent être déployées dans toutes les régions du Québec le nécessitant, avec des moyens suffisants.

Le Projet de Qualification des Jeunes (PQJ) qui s'adresse aux adolescents hébergés dans les centres jeunesse permet de les préparer partiellement au passage à la vie adulte et de favoriser leur intégration socioprofessionnelle. Malgré la nécessité de programmes de ce type, le nombre de places est présentement trop limité, permettant à peu de jeunes d'en bénéficier⁷.

La politique québécoise de la jeunesse devrait promouvoir les mesures de transition à la vie adulte comme solution aux problèmes reliés à la transition des jeunes sous la garde de l'état. Ces mesures de transitions devraient mettre l'accent sur le pouvoir d'agir des jeunes.

Le passage à l'âge adulte est en soi une transition, et ce tout particulièrement pour les jeunes marginalisés et notamment, les jeunes de la rue. Il s'agit d'une période cruciale au cours de laquelle on voit s'opérer un cheminement vers l'intégration pour certains, mais aussi un passage vers l'itinérance chronique pour d'autres. Les jeunes marginalisés subissent bien souvent les conséquences de leurs actions passées lors du passage à l'âge adulte. On pense notamment aux conséquences au niveau de la santé, mais aussi de la justice. Les jeunes de la rue sont plus judiciairisés et ciblés par les corps de police de par leur plus grande visibilité, se voyant remettre un grand nombre de constats d'infraction. Cette problématique est d'autant plus présente chez les jeunes racisés et marginalisés qui subissent le double effet du profilage racial et social. Ces constats d'infraction n'ont pas de délai de prescription, ils suivent donc ces jeunes au travers de leur vie jusqu'à leur règlement. Bien souvent, les contraventions rattrapent les jeunes au moment de leur stabilisation et se soldent soit par des ententes de paiement qui mettent en péril l'intégration de la personne, par des travaux compensatoires avec un nombre d'heures à réaliser trop important pour maintenir un emploi stable ou, trop souvent, par une peine d'emprisonnement. Dans tous les cas, il s'agit d'une barrière à leur intégration dans la société.

Au niveau judiciaire, le casier judiciaire des mineurs qui ont eu des condamnations n'est pas automatiquement effacé à la majorité. Cela peut avoir un impact majeur lors de leur intégration au marché du travail. Il est essentiel pour l'avenir des jeunes en difficulté de faire en sorte que leurs erreurs passées ne viennent pas compromettre leurs opportunités à venir.

⁷ Goyette M., Chénier G., Royer M.-N., Noël V. (2007), Le soutien au passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse, Éducation et Francophonie volume XXXV:1

CONCLUSION

Ainsi, les conditions d'une pleine participation à la vie sociale et économique des jeunes du Québec ne seront gagnantes que par une remise en question de l'inégalité profonde des chances, et par des mesures qui permettent aux jeunes, peu importe leurs conditions d'origine, d'accéder à une vie digne et pleine. Prévenir et réduire l'itinérance passe par une diversité de mesures qui profiteront aux jeunes en difficultés et qui permettront, à terme, de leur éviter des situations précaires et caractérisées par une grande exclusion, situations, qui, comme la Politique nationale de lutte à l'itinérance l'a bien nommé, devraient être évitées. Socialement, collectivement, nous pouvons faire la différence pour ces jeunes.